



Haut
Lignon
Communauté de Communes

Communauté
de Communes
du Haut-Lignon

13, allée des Pâquerettes
43190 TENCE
Tél. 04 71 59 87 63
cc.hautlignon@wanadoo.fr
www.cc-hautlignon.fr

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 1^{er} DECEMBRE 2022 à 20 HEURES
A LASALLE POLYVALENTE DU BRU A SAINT-JEURES**

Le 1^{er} décembre 2022, le Conseil Communautaire convoqué le 24 novembre 2022, s'est réuni à la salle polyvalente du Bru à Saint-Jeures, sous la présidence de David SALQUE-PRADIER, Président

Présents : Rose-Marie BROTTESS, Catherine CACHARD, Alain DEBARD, Marie-Josée DIGONNET, Philippe DIGONNET, André DUBOEUF, Philippe DUBOIS, Jean-Michel EYRAUD, Marie-Paule FOURNEL, Hélène LIONNET, Denise MASSARDIER, Christian OUIILLON, Michel PABIOU, Sandra PICOT, Patrice ROUSSON, Frédéric ROUX, Brigitte ROYET, Gilbert RUEL, David SALQUE-PRADIER.

Absents représentés : Léo BADER (avait donné pouvoir à Philippe DUBOIS), Roselyne CHARREYRON (avait donné pouvoir à Jean-Michel EYRAUD), Henri MONTELMARD (avait donné pouvoir à Michel PABIOU), Lucas ROCHER (avait donné pouvoir à Christian OUIILLON, Denise VALLAT (avait donné pouvoir à Sandra PICOT).

Absents excusés non représentés, Olivier BROUSSARD, Kilpéric LOUCHE.

Elu secrétaire de séance : Rose-Marie BROTTESS.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 26
- Présents ou représentés : 24
- Votants : 24

1 – Désignation d'un secrétaire de séance :

Le Conseil communautaire désigne Madame Rose-Marie BROTTESS comme secrétaire de séance (unanimité).

2 – Approbation procès-verbal du conseil du 29 septembre 2022 :

Le Conseil communautaire approuve le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2022 (unanimité).

3 – Vente de terrain à la SCI CMCA représentée par Monsieur Cyril PERRIER et Mme Céline PERRIER, au lieu-dit La Gucuse sur la commune de Tence :

Le Conseil communautaire délibère pour vendre à la SCI CMCA représentée par Monsieur Cyril PERRIER et Madame Céline PERRIER, la parcelle AX 369 d'une superficie de 853 m², au prix de 4 € le m² soit 3.412 €, afin de construire un bâtiment pour exercer son activité de plâtrier-peintre (unanimité).

Le Chambon-sur-Lignon

Chenereilles

Le Mas de Tence

Le Mazet Saint-Voy

Saint-Jeures

Tence

Haut
Lignon

4 – Versement d’une indemnité de perte de récolte à Monsieur Max GRANGEON :

Le Conseil communautaire délibère pour verser une indemnité de perte de récolte de 1.130 € suite aux fouilles archéologiques préventives réalisées sur les parcelles de terrain qu’il exploite (unanimité).

5 – Autorisation de lancement d’une consultation pour la réalisation de fouilles complémentaires pour datation sur le projet de ZA du feu 3 :

Le Conseil communautaire approuve le lancement d’une consultation pour la réalisation de fouilles complémentaires pour datation sur le projet de la ZA du Feu 3 (unanimité).

6 – Demandes de subventions pour la réalisation de la ZA des Barandons sur la commune du Chambon/Lignon :

Le Conseil communautaire approuve les demandes de subvention pour la réalisation de la ZA des Barandons sur la commune du Chambon/Lignon, auprès de l’Etat (DETR/DSIL) et de la Région Auvergne Rhône-Alpes (unanimité).

7 – Partage de la Taxe d’aménagement :

Le Conseil communautaire approuve le reversement par les communes de 1% de la Taxe d’Aménagement à la CCHL (unanimité).

8 – Etablissement des loyers pour les locaux occupés par la CCHL sur les communes ;

Le Conseil communautaire adopte la mise en place de loyers pour les locaux occupés par la CCHL sur les communes, au prix de 4 € mensuel/m². Une convention sera établie par bâtiment (unanimité)

9 – Signature d’une convention de délégation avec le Département de la Haute-Loire pour les aides à l’immobilier d’entreprises, à l’hôtellerie de tourisme et à l’hôtellerie de plein air de tourisme :

Le Conseil communautaire approuve la signature d’une convention de délégation avec le Département de la Haute-Loire pour les aides à l’immobilier d’entreprises, à l’hôtellerie de tourisme et à l’hôtellerie de plein air de tourisme. La CCHL participera au financement à hauteur de 15% de la part départementale (unanimité).

10 – Soutien à la candidature Leader 2023-2027 :

Le Conseil communautaire délibère pour soutenir la candidature Leader 2023-2027 (majorité : 23 votes pour et une abstention).

11 – Décision modificative :

Le Conseil communautaire valide les décisions modificatives qui concernent le budget général, et les budgets annexes ZA et SPANC (unanimité).

12 – Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d’investissement avant le vote du budget :

Le Conseil communautaire autorise l’engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d’investissement avant le vote du budget 2023 à hauteur de 126.375 € (unanimité).

13 - Approbation de la convention de délégation GEMAPI :

Le Conseil communautaire approuve la signature d'une convention de délégation à l'EPAGE Loire Lignon de la compétence GEMAPI (unanimité).

14 - Mise en place d'un Contrat d'Objectif Territorial :

Le Conseil communautaire approuve la mise en place d'un Contrat d'Objectif Territorial sur le territoire du PETR de la Jeune Loire (unanimité).

15 - Signature d'une convention pour la gestion du temps méridien et du temps périscolaire avec la commune du Chambon/Lignon :

Le Conseil communautaire approuve la signature d'une convention pour la gestion du temps méridien et du temps périscolaire avec la commune du Chambon/Lignon, pour l'année 2023 (unanimité).

16 - Signature d'une convention pour la gestion du temps méridien avec la commune du Mazet Saint-Voy :

Le Conseil communautaire approuve la signature d'une convention pour la gestion du temps méridien avec la commune du Mazet Saint-Voy, pour l'année 2023 (unanimité).

17 - Signature d'une convention pour la gestion du temps périscolaire avec la commune du Mazet Saint-Voy :

Le Conseil communautaire approuve la signature d'une convention pour la gestion du temps périscolaire avec la commune du Mazet Saint-Voy, pour l'année 2023 (unanimité).

18 – Tarifs des activités du centre de loisirs :

Le Conseil communautaire adopte les nouveaux tarifs pour les activités du centre de loisirs (unanimité).

19 – Signature d'une convention avec les crèches associatives du territoire et versement de la subvention 2022 :

Le Conseil communautaire approuve la signature d'une convention avec les crèches associatives du territoire pour une durée de 5 ans soit jusqu'au 31 décembre 2026 (unanimité). Il approuve également à l'unanimité le montant des subventions 2022 qui sont les suivants :

CRECHE	SUBVENTION 2022
LES PIOUSOUS	45 230,00 €
LES PITCHOUNETS	39 801,00 €
LOU CALINOUS	45 165,00 €
TOTAL	130 196,00 €

20 – Organisation du Festival de musiques Vivarais Lignon pour l'année 2023 :

Le Conseil communautaire approuve l'organisation du Festival de musiques Vivarais Lignon pour l'année 2023, ainsi que le budget et les demandes de subvention aux partenaires financiers (unanimité).

21 – Signature d'un avenant à la convention de Développement Culturel signé avec la Communauté de Communes Val'Eyrieux :

Le Conseil communautaire approuve la signature d'un avenant à la convention de Développement Culturel signé avec la Communauté de Communes Val'Eyrieux (unanimité)

22 – Création de postes :

Le Conseil communautaire approuve la création d'un poste d'attaché territorial à temps complet et également d'un poste d'adjoint technique à temps non complet 17h30 (unanimité).

23 – Décisions du bureau communautaire :

Le Conseil communautaire prend note des décisions prises par le bureau communautaire.

Le secrétaire de séance
Rose-Marie BROTTE

